

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

Séance Ordinaire du 13 juin 2023

Date de la Convocation : 08 juin 2023

Date de l'affichage : 08 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de mars à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Aude JALADE ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Geneviève **ABRANTES** ; Annette **CLUZEL** ; Elian **BOUZAT** ; Claude **BAUMES** ; Jacky **LACAN** ; Martine **ALBUCHER** ; Michel **LAURENS** ; Philippe **ANTOINE** ; Vincent **NICOULEAU** ; Aude **JALADE** ; Pierre **GRIMAL** ; Jean-Michel **RECOULES** ; Josette **VAYSSE**.

Procurations : Fabienne **VERGNES** à Jean-Michel **RECOULES** ; Sophie **ESTEVENY** à Aude **JALADE** ; Claudine **GRIMAL** à Elian **BOUZAT** ; Angélique **MASSOL** à Martine **ALBUCHER** ;

Absents et excusés : /

OBJET : FINANCES / BP COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget Principal 2023 a été voté le 13 mars 2023 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Suite à une mauvaise imputation budgétaire, il informe l'assemblée de la nécessité d'un ajustement de crédits entre la section d'investissement et de fonctionnement. Cette erreur d'imputation concerne le chapitre R77 – produit exceptionnel de la section de fonctionnement sur lequel avait été prévu une recette de remboursement des assurances concernant le sinistre du bâtiment communal dit « le château ». Le Service de Gestion Comptable de Saint-Affrique nous indiquant que cette prévision devant figurer à la section d'investissement.

Dans ce cadre Monsieur le Maire propose d'effectuer la Décision Modificative comme précisée en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, cet exposé entendu,

DECIDE : a l'unanimité

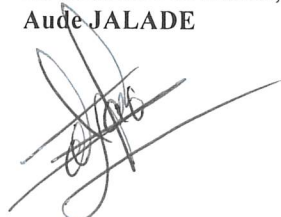
- de voter cette 1^{ère} décision modificative du budget Principal de la Commune 2023, ainsi équilibrée et comme présentée en annexe de la présente délibération.

- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Aude **JALADE**



Le Maire,
Michel **CAUSSE**



12197 Code INSEE	Commune de REQUISTA Budget communal 49000	DM n°1 2023
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	101 002,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	101 002,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 000,00 €
R-744 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	998,00 €
R-74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 998,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	101 002,00 €	0,00 €	170 000,00 €	68 998,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	101 002,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	101 002,00 €	0,00 €
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €
D-2116-473 : Cimetière de Réquista	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-482 : Hôtel de Ville	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-441 : Gros travaux Bâtiments Communaux	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-466 : Opération BOURG CENTRE	0,00 €	23 998,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	68 998,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	68 998,00 €	101 002,00 €	170 000,00 €
Total Général		-32 004,00 €		-32 004,00 €

(1) y compris les restes à réaliser